



Assainissement de la Patinoire d'Erguël

Votations 2016



Photomontage : avant-projet de la nouvelle Patinoire d'Erguël.

Depuis plusieurs années, la Patinoire d'Erguël, construite en 1960 et couverte en 1981, présente des problèmes structurels, notamment au niveau de la charpente et de l'enveloppe. Accusant le poids des années, elle connaît aujourd'hui des soucis d'étanchéité et de statique. La machinerie est très énergivore en raison d'une isolation dont l'insuffisance, liée à l'époque de sa construction, nécessite un important refroidissement avant de pouvoir produire de la glace. Avec un assainissement réfléchi, le potentiel d'économies d'énergie s'avère considérable.

A l'issue d'études et de visites réalisées par la société de la Coopérative d'Erguël, les Maires des communes de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval se sont retrouvés à plusieurs reprises afin d'évoquer les travaux nécessaires à entreprendre et de discuter des solutions de financement.

Après une consultation menée auprès des différents exécutifs communaux, l'opportunité d'envisager une rénovation complète de la Patinoire d'Erguël devient réalité. Cette perspective représente le fruit d'un magnifique travail collectif puisque les exécutifs des dix localités comprises entre La Ferrière et Sonceboz-Sombeval se sont tous déclarés d'accord sur le principe d'une contribution

financière de leur commune dans la réalisation de ce projet mobilisateur. L'importance de cette prise de conscience communautaire autour d'un projet fédérateur constitue d'ores et déjà une première victoire !

Fort de cet accord de principe donné par toutes les communes concernées, le projet de rénovation de la Patinoire d'Erguël s'est matérialisé par l'attribution d'un mandat au groupement d'architectes des Stades de Bienne (ATS Architektenteam Stades de Bienne), soit GLS et GD Architectes, respectivement de Bienne et Neuchâtel. Ces deux bureaux expérimentés dans ce genre de réalisations ont établi un avant-projet.

Les enjeux

Du point de vue des normes de sécurité, les enjeux sont clairs : sans travaux de rénovation, la Patinoire d'Erguël sera très vite inexploitable et devra fermer ses portes. Les principaux problèmes identifiés par les architectes et leurs mandataires sont au nombre de cinq et représentent les conditions premières de cet assainissement inévitable. Leur prise en compte doit aussi permettre le développement d'un projet capable de séduire les futurs utilisateurs :

1. structure de la toiture ;
2. enveloppe du bâtiment (isolation et étanchéité) ;
3. installations techniques et production de glace ;
4. normes de sécurité ;
5. architecture.

Le projet

Sur le plan architectural, la prise en compte des quatre premiers enjeux permet de corriger les défauts de cet édifice qui pose en particulier des problèmes d'accès, d'entrée, d'accueil et d'image. Aujourd'hui, cet ouvrage présente un visage qui n'est pas à la hauteur de son rôle institutionnel régional.

Les dispositions principales sont le remaniement de l'espace d'entrée, la mise en place d'une nouvelle volumétrie pour la toiture et le traitement des façades.

La future place d'accueil située sur le parking existant s'ouvre sur un escalier généreux conduisant à une galerie placée au premier étage et équipée d'un bar. A partir de là, le public peut aller facilement prendre place sur les gradins. Ce dispositif offre une entrée à l'échelle de l'institution et redonne un certain lustre au bâtiment.

La nécessité de changer la structure de la toiture en raison des normes a permis d'en repen-

Calendrier

6 juin 2016

Assemblées communales Villeret et Courtelary : décisions

9 juin 2016

Assemblée communale Sonvilier : décision

13 juin 2016

Assemblées communales Cormoret et Corgémont : décisions

16 juin 2016

Conseil de ville Saint-Imier : préavis au corps électoral

20 juin 2016

Assemblées communales Cortébert et Sonceboz-Sombeval : décisions

21 juin 2016

Assemblée communale La Ferrière : décision

22 juin 2016

Assemblée communale Renan : décision

25 septembre 2016

Votation populaire à Saint-Imier : décision

ser la forme, d'une part afin d'offrir une lumière du jour constante, et d'autre part de donner un caractère plus affirmé à l'édifice.

Les façades actuelles dégagent une image de dépôt ou de hangar peu engageante. L'intention est de changer cette perception en proposant une expression de façade réinterprétant l'architecture spécifique du vallon. Les façades Nord, Est et Sud sont en bois, alors que celle en Ouest se matérialise par des bardeaux en tôle pour résister aux intempéries et assseoir son statut de façade principale. Dans sa partie basse se trouve une grande bande vitrée qui marque l'entrée et assure des vues sur l'extérieur depuis l'espace du bar.

Le projet proposé se veut pragmatique, fonctionnel, et en mesure d'accueillir d'autres manifestations (concerts, manifestations diverses, etc.). Il permet également un assainissement durable de la Patinoire d'Erguël et lui confère une nouvelle image tout en augmentant son efficacité énergétique. L'équipe pluridisciplinaire mandatée a d'emblée empoigné la problématique en tenant compte du montant plafond prévu à cet effet. Les choix qui ont été faits reposent sur la juste proportion à trouver entre les différents paramètres pour arriver au meilleur rapport qualité/coût.

Le coût total du projet

Le projet d'assainissement de la Patinoire d'Erguël occasionnera un investissement estimé entre 5,5 et 6 millions de francs. Ces coûts, qui induisent en outre une amélioration de l'aspect esthétique, sont assumés par la société anonyme à créer. Ils comprendront notamment :

- le changement total de la charpente ;
- le remplacement et l'isolation de l'enveloppe du bâtiment ;
- l'assainissement nécessaire des installations techniques et de production de glace ;
- la mise aux normes de sécurité actuelles de l'ensemble de l'infrastructure ;
- l'étude de l'avant-projet et les honoraires des différents mandataires ;
- la reprise de l'infrastructure actuelle au prix de la dette à la société coopérative d'Erguël ;
- les frais de constitution de la nouvelle société anonyme.



Les mandataires

Architecture

GLS et GD architectes,
Bienne et Neuchâtel

Ingénieur civil

Indermühle Bauingenieure, Thoune

Chauffage, ventilation, sanitaire

tp AG, Bienne

Technique de glace

Bührer & Partner, Meggen

Le plan de financement

Le financement du projet repose sur un **investissement unique** de la part des communes concernées (souscription du capital-actions) ainsi que sur l'engagement de chaque commune à participer aux frais de fonctionnement de la SA par une **subvention annuelle**.

Le plan de financement a été discuté et accepté par les dix exécutifs communaux concernés. L'investissement initial repose ainsi sur trois piliers :

- un capital-actions de **CHF 2 106 000.-** – souscrit par les communes membres ;
- une participation du fonds du sport (Swisslos) à hauteur de 14% de l'investissement déterminant (estimée entre **CHF 720 000.-** et **750 000.-**) ;
- le solde du financement étant couvert par un emprunt bancaire de l'ordre de **CHF 3 000 000.-**.



Commune	Coefficient	Habitants (chiffres au 31.12.2015)	Montant par habitant (investissement)	Total	en %	Montant par habitant (subvention)	Subvention annuelle
La Ferrière	0.5	545	50.-	27 000.-	1.3 %	10.-	5 500.-
Renan	1.0	898	100.-	90 000.-	4.2 %	20.-	18 000.-
Sonvilier	1.0	1 262	100.-	126 000.-	6.0 %	20.-	25 200.-
Saint-Imier	2.6	5 131	260.-	1 334 000.-	63.3 %	52.-	266 800.-
Villeret	1.0	933	100.-	93 000.-	4.4 %	20.-	18 700.-
Cormoret	1.0	480	100.-	48 000.-	2.3 %	20.-	9 600.-
Courtelay	1.0	1 362	100.-	136 000.-	6.5 %	20.-	27 200.-
Cortébert	1.0	711	100.-	71 000.-	3.4 %	20.-	14 200.-
Corgémont	0.5	1 678	50.-	84 000.-	4.0 %	10.-	16 800.-
Sonceboz-Sombeval	0.5	1 947	50.-	97 000.-	4.6 %	10.-	19 500.-
Total		14 947		2 106 000.-	100.0%		421 500.-

Le pass-sport offert aux enfants jusqu'à 16 ans

Les communes qui auront accepté de rejoindre la SA participeront automatiquement à l'action pass-sport. Celle-ci permet aux enfants de moins de 16 ans d'accéder gratuitement au bassin de natation, à la piscine découverte ainsi qu'à la future nouvelle patinoire.

En outre, les communes actionnaires pourront également prendre part à l'accord passé avec la société des Bugnens-Savagnières SA afin de faire bénéficier les écoliers d'un tarif avantageux pour les abonnements de saison des remontées mécaniques du plus grand domaine skiable de l'Arc jurassien.

Une nouvelle structure pour porter le projet

Aujourd'hui, l'infrastructure actuelle de la patinoire appartient à la *Société coopérative Patinoire d'Erguël*, dont les communes de Renan à Courtelay sont déjà partenaires, sans être copétrices. Cela signifie que ces six communes contribuent actuellement au financement de cette infrastructure, sans disposer d'une voix au chapitre lors des assemblées générales. Il n'était donc pas envisageable de réaliser un tel projet avec la structure juridique actuelle.

En cas d'acceptation du projet dans les différentes communes, une société anonyme de droit public sera constituée sous la raison sociale *Erguël Sports SA*. Les communes deviendront alors actionnaires et disposeront chacune d'un siège au sein du Conseil d'administration.

Le capital-actions sera constitué des apports de chaque commune membre selon la clé de répartition présentée ci-dessus et les statuts prévoient la double majorité (majorité des communes et majorité du capital-actions) afin de garantir un processus concerté pour les décisions importantes.

En outre, le but de la société anonyme demeurera large de manière à permettre d'intégrer éventuellement d'autres infrastructures sportives régionales à l'avenir.

Ce projet donne une illustration concrète au programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale 2016-2019 (NPR) dans le Jura bernois, dont l'un des axes vise à favoriser les projets privilégiant la rationalisation des infrastructures sportives.

La rénovation de la Patinoire d'Erguël pourra servir de précurseur pour poser les bases d'une véritable politique sportive régionale.

Des «pistes» glacées à la Patinoire d'Erguël

Mémoires d'Ici, centre de recherche et de documentation du Jura bernois



La patinoire découverte de Saint-Imier en 1962.
Mémoires d'Ici, Fonds Roger Oppliger.



Les Jeux d'Erguël sur glace voient le jour durant la saison 1964-1965.
Mémoires d'Ici, Fonds Le Jura bernois.



Couverture de la patinoire.
Collections Mémoires d'Ici.

Patinage et brasserie



Inutile de chercher dans les archives les premières traces des glissades dans le vallon: la moindre flaque gelée a toujours inspiré les plus folles pirouettes aux enfants! A Saint-Imier, les patineurs s'élancent dès la fin du 19^e siècle sur les étangs artificiels au lieu-dit «Sous-le-Pont», au-dessus de la fabrique des Longines. La Société des bains froids y a aménagé un bassin qui fait la joie des baigneurs en été et des patineurs en hiver. Elle revend la glace à la Brasserie Jaquet, sa voisine, à la fin de la saison.

Patinage sportif à l'ombre de l'ancienne halle de gymnastique



Le patinage devient affaire sérieuse lorsque, en 1933, le professeur de gymnastique M. Montandon lance l'idée de réaliser une patinoire municipale sur le préau de la halle. C'est là que virovolteront dès 1934 les premiers membres du Club des patineurs et qu'évolueront les joueurs du HC Saint-Imier, fondé en 1936. Les conditions de glace s'avèrent parfois épiques: aux tempêtes de neige succèdent la pluie battante ou le radoux de janvier... qui sonne le glas du deuxième tour du championnat.

La patinoire Beauregard



Promu en série A en 1944, le HC Saint-Imier affronte sur sa glace les clubs régionaux, mais aussi Fribourg Gottéron, Davos et même l'équipe nationale tchèque. Mais la patinoire municipale ne convient plus aux exigences du hockey helvétique. Retour donc au bord de la Suze! Les hockeyeurs combleront les étangs à l'aide de sept wagons de ballast, la commune aplanit, installe l'eau et l'éclairage. Dès la saison 1955-1956, le club peut ainsi disputer ses matchs de championnat sur une patinoire aux dimensions *ad hoc*, dotée de hautes bandes.

«Souscrivez et faites souscrire la patinoire d'Erguël!»



La patinoire Beauregard à peine inaugurée, une commission étudie la mise en place d'une piste artificielle, la 21^e du genre en Suisse. Désormais, on ne parlera plus de patinoire municipale: la Société coopérative de la Patinoire d'Erguël est créée en 1959. La patinoire sera celle de tout un vallon! Inaugurée le 12 novembre 1960, la nouvelle installation suscite immédiatement l'engouement populaire.

Elle offre de plus un atout supplémentaire au tourisme hivernal, une alternative bienvenue à la pratique du ski dans la station des Savagnières créée à la même époque.

La patinoire couverte



L'agrandissement et la couverture de la patinoire s'avèrent indispensables pour répondre au développement régional du hockey et du patinage artistique. La patinoire couverte ouvre ses portes en 1981, non sans mal puisque la charpente s'est effondrée en cours de montage!

Alors que Beauregard accueille des clubs régionaux de hockey de plus en plus nombreux, le coût des travaux met l'installation en péril. En 1986, un crédit d'assainissement financier est voté par le Conseil général de Saint-Imier. La commune accorde dès lors une subvention annuelle à l'infrastructure, qui nécessite des investissements réguliers.

Depuis, la patinoire d'Erguël a fêté son cinquantenaire et opéré quelques rajeunissements prudents. L'intérêt pour les activités de glace ne faiblit pas, alimenté par les exploits sportifs des régionaux.